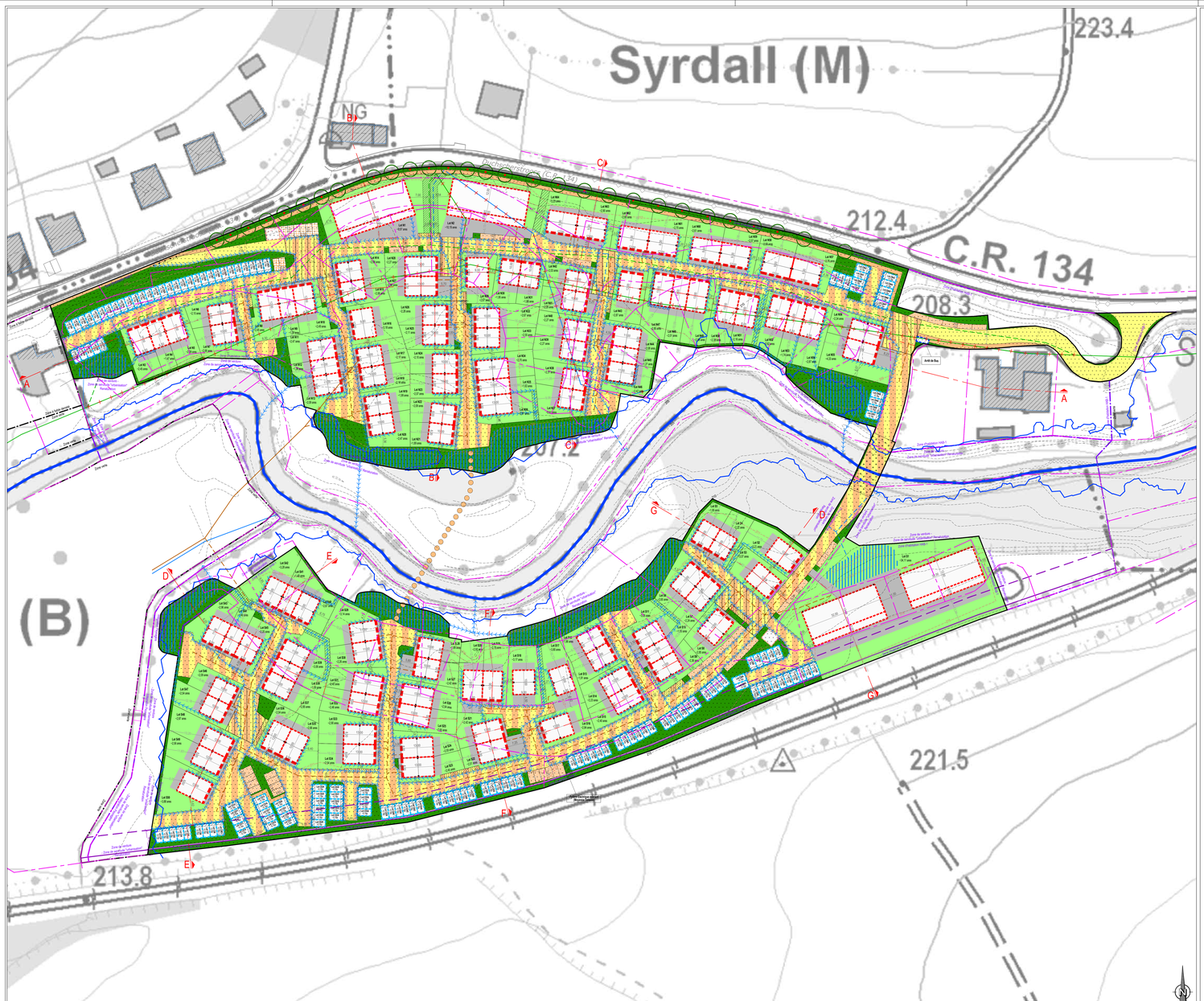
Syrdall (M)
C.R. 134
Chemin rural n° 1 (C.R. 134)
223.4
212.4
208.3
207.2
221.5
213.8
(B)
NG
Arrêt de Bus
Zone de verdure
Zone de verdure inondable
Zone de verdure inondable
Zone de verdure inondable

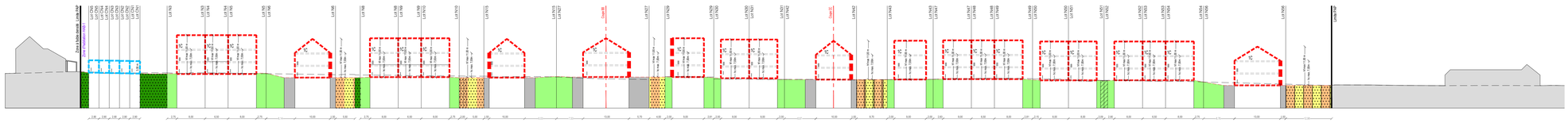

Coupe AA

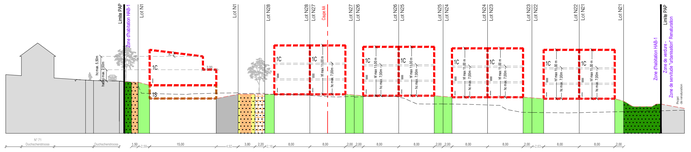

Coupe BB

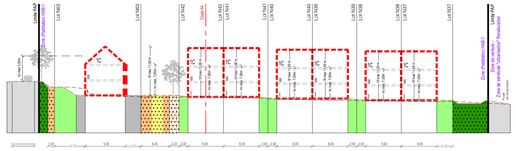

Coupe CC

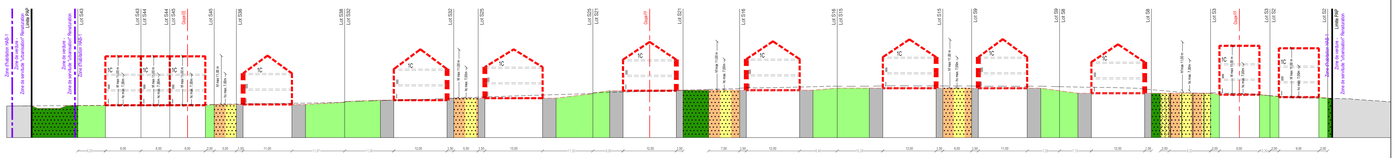

Coupe DD

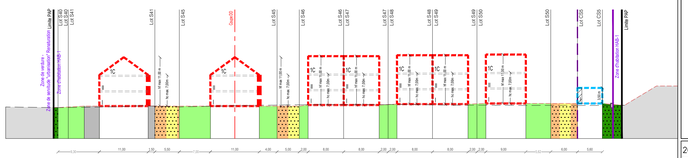

Coupe EE

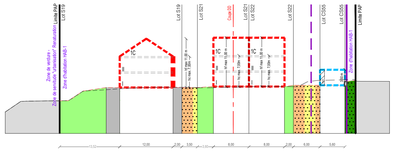

Coupe FF

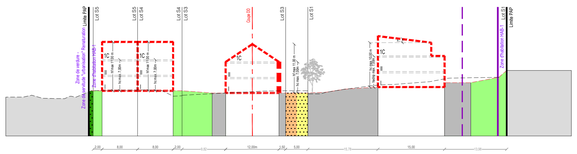

Coupe GG

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT					SURFACE DU TAB (sols)	
Surface Parcellaire au sol (LIP)	100	0	100	100	m²/m²	surface constructible (SUBLIP)	
Surface de stationnement au sol (LIP)			m²/m²			m²/m²	surface de comptée de logements
Sols de Vente			m²/m²			m²/m²	densités du volume
Sols Résidentiels et mixtes des bâtiments			Densité de construction				

Délimitation du PAP et des zones du PAG

Délimitation du PAP

Délimitation des différentes zones du PAG en rapport (les limites de zones du PAG ET situées dans le périmètre PAP ne sont pas reprises sur le plans graphique pour des raisons de lisibilité)

Courbes de niveaux

Terrain existant

Terrain modelé

Nombre de niveaux

U, A, L Nombre de niveaux pleins

+1, 2, -N Nombre d'étages en retrait

+1, 2, -C Nombre de niveaux aux combles

+1, 2, -S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

Ht = x Hauteur à la corniche de x m

Ha = x Hauteur à l'acrotère de x m

H = x Hauteur au faîtiè de x m

Types, dispositions et rombre des constructions

Construction en ordre contigu

Construction en ordre non contigu

x - ne x niveaux isolées

x - nj x niveaux jumelés

x - nb x niveaux en barre

Types et rombres de logements

x - a x logements de type unifamilial

x - b x logements de type bifamilial

x - c x logements de type collectif

Formes de toiture

Toiture plate

N (p1, p2) Toiture à x versants, degré d'inclinaison

Orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

Alignement obligatoires pour constructions destinées au relevé pignongi

Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au relevé pignongi

Alignement obligatoires sous-sol/parkings

Limites de surfaces constructibles pour dépendances

Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

Limites de surfaces constructibles pour kiosques

Délimitation des lots / îlots

Lot projeté

Limites de lots

Tenants abtts au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

Pourcentage de surface construite mixte (à définir au règlement par construction)

Pourcentage minimal de mixtité sur surface construite mixte (à règlement par construction)

Pourcentage obligatoire en surface construite mixte (à règlement par construction)

Espaces extérieurs privés et publics

Espaces vert privé

Espaces vert public

Espaces extérieurs publics

Espaces extérieurs privés accessibles

Voie de circulation restreinte

Espaces ouverts dits dallés au stationnement

Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver

Arbre à haute tige / arbuste

Bosquet projeté / Bosquet à conserver

Servitudes

Servitude de type urbanistique

Servitude de type environnementale

Servitude de passage

Limites de la zone à développer

Infrastructures techniques

Adduction à ciel ouvert pour eaux pluviales

Canalisation pour eaux pluviales

Canalisation pour eaux usées

Fossé ouvert pour eaux pluviales / Rigole ouverte pour eaux pluviales

Indications spécifiques - Infrastructures techniques

Canalisation pour eaux mixtes projeté (Collecteur principal SIDEST)

Canalisation existante pour eaux mixtes à conserver (Collecteur principal SIDEST)

Canalisation existante pour eaux mixtes à supprimer (Collecteur principal SIDEST)

Canalisation existante pour eaux pluviales à conserver

Canalisation existante pour eaux pluviales à supprimer

Indications spécifiques - Indications complémentaires au fond topographique

Bâtiment existant sou du fond topographique

Massage offsuet

Délimitation des différentes zones de la Modification Ponctuelle du PAG et plusieurs

Cours d'eau de la Syre

Rivaes du cours principal (HQ100) tyrée sur le projet de evaluation de la Syre

Plan SIDEMER LIT JAEES du 17/05/2016

Zone non applicable aux aléas de variante forcenes (CFL) - 2.00m

Zone relative au domaine ferroviaire (CFL) soumise à autorisation CFL - 50m

Indications spécifiques - Indications supplémentaires du projet d'aménagement particulier

Place à aménager

Limites de surface constructibles pour dépendance de type solaire (CP)

Cônes à respecter

Cônes à le notcaill

Tenants appartenant au domaine public communal tenants au domaine public communal

Emplacement pour poubelles

Chemin piéton nécessaire à le notcaill

Limites de surface constructibles pour transformateur CREOS à le notcaill

x - Sm x bâtiments trolos

Hauteur à l'acrotère du dernier niveau plein de x m

Note: x m Acces pour maintenance de Prince Charlesup Royaime Tarrain à le notcaill

NB : Complainement des annotations ect.y précisar ruo du dossier d'exécution

DATE	INDICE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
20190830	F	SQL	CDD	Adaptation suite remarques AC ST du 20/08
20190708	E	SQL/XAE	SQL	Adaptation suite réunion AC ST du 27/07 et avis CREOS du 05/08
20190701	D	XAE	SQL	Adaptation suite à la réception esquisse COEBA du 05/07
20190528	C	XAE	SQL	Adaptation suite à la réunion FACS COEBA du 12/06

PROJETÉ : Sophie Queval | VÉRIFIÉ : Caroline Drouard | CONTRÔLÉ : Marcel Hetto

Client:

Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall

4, Place de l'Europe | L-1499 Luxembourg

Lieu:

Commune de Biwer

"An der Schmëtt" à Wecker

OBJET :

Plan d'Aménagement Particulier

Partie graphique - Coupes

LUXPLAN S.A.
Ingénieurs conseils

P.A.C. 85/87 - BP 108
L - 8303 Capellen
G.-D. de Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 56 09
E-mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

ÉCHELLE : 1/500

DATE : 09/06/2016

FICHIER : R:\2016\20160119_LP_DUA_PAP_Cité_Syrdall_Wecker\D_Plans\...

PLAN N° : 20160119U-LP-U003

IND. F

COUPE A

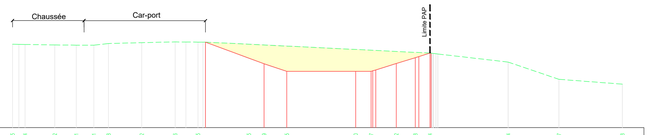

Echelle en X : 1/100

Echelle en Y : 1/100

Remblai : 0 m²

Déblai : 8m²

PC : 208.00 m

| | | |

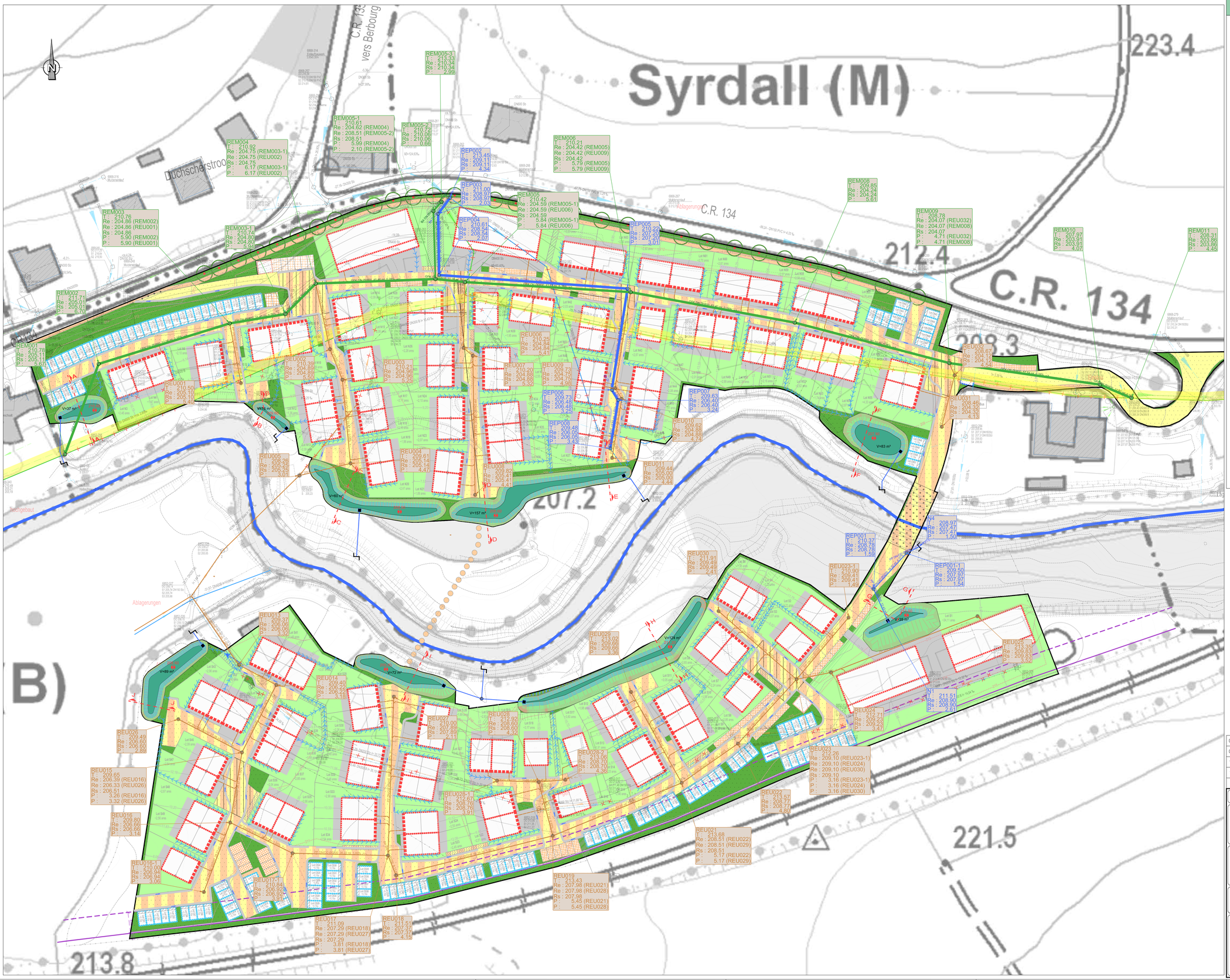

Légende

- Canalisation eaux pluviales existante (Bureau BEST)
- Canalisation eaux mixtes existante (Bureau BEST)
- Canalisation eaux usées existante (Bureau BEST)
- Canalisation eaux mixtes projetée
- Canalisation eaux usées projetée
- Canalisation eaux pluviales projetée

REU001
T : 232.84
Re: 230.08
Rs: 230.08
P : 2.76

Regard eaux usées projeté

REM001
T : 232.84
Re: 230.08
Rs: 230.08
P : 2.76

Regard eaux mixtes projeté

REP001
T : 232.83
Re: 230.53
Rs: 230.53
P : 2.30

Regard eaux pluviales projeté

Rigole ouverte projetée

Fossé ouvert projeté

Limite PAP

Ouvrage de sortie

DATE	INDICE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
03.06.19	D	PFA	CSZ	Mise à jour des réseaux assainissements
02.05.19	C	PFA	KDZ	Mise à jour des réseaux assainissements
10.01.19	B	PFA	KDZ	Modifications Bassins
13.11.18	A	PFA	KDZ	Modification Bassins selon nouveau PAP

PROJETÉ : Pedro Ferreira | VÉRIFIÉ : Karla Diaz | CONTRÔLÉ : Thomas Blendel

Client:

Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall
4, Place de l'Europe | L-1499 Luxembourg

Lieu:

Commune de Biwer
"An der Schmëtt" à Wecker

OBJET :

Concept d'assainissement
Vue en Plan

ÉCHELLE : 1/500

DATE : 25/08/2016

FICHER : R:\2016\20160119_LP_DUA_PAP_Cité_Syrdall_Wecker\D_Plans\

PLAN N° : 20160119V-LP-HA001 | IND. D

LUXPLAN S.A.
Ingénieurs conseils
P.A.C. 85/87 - BP:108
L - 8303 Capellen
G.-D. de Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 56 09
E-mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

EXCEN CERTIFIED ISO 9001:2015